

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n° 03 du mardi 4 février 2020

I – OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 18H15.

Les participants sont au nombre de 22 personnes dont 22 votants, Madame Florence Bièvre, proviseure-adjointe, participant en tant qu'invitée permanente aux séances du conseil d'administration.

Madame Vaissière ouvre la séance et excuse les absents.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Portejoie, élue SNES FSU propose de prendre le compte rendu de cette séance. Madame Vaissière l'en remercie.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
1	22						22	

2. Approbation du procès-verbal de la séance n° 2 du mardi 3 décembre 2019 (voir pièce jointe)

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
2							22	

3. Adoption de l'ordre du jour

I - Ouverture de séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance n° 2 du mardi 3 décembre 2019 (voir pièce jointe)
3. Adoption de l'ordre du jour

II - Affaires relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducative

1. Proposition de répartition de la Dotation Horaire Globale pour la rentrée 2020 (en pièce jointe)
2. Convention avec Taïwan

III - Affaires juridiques et financières

Sans objet.

IV – Questions diverses :

Madame Vaissière indique qu'elle a été destinataire de plusieurs questions diverses (dans l'ordre d'arrivée) :

SNES SNEP FSU et sympathisants

1. Présentation des IMP 2020/2021
2. E3C

PEEP

1. Raisons de l'absence de bac blanc pour les terminales cette année, ce qui désavantage les élèves du lycée
2. Réforme du bac et orientation : communications faites aux élèves de 1ères

II - AFFAIRES RELATIVES AU CONTENU ET A L'ORGANISATION DE L'ACTION EDUCATIVE

1. Proposition de répartition de la Dotation Horaire Globale pour la rentrée 2020 (en pièce jointe)

Mme Vaissière introduit la question de la DHG en précisant qu'un travail important a été fait en amont, deux conseils pédagogiques et une commission permanente ont été réunis et des ajustements ont pu être faits, des échanges ont permis une amélioration du projet initial.

Mme Vaissière précise ensuite qu'il manquait des moyens pour rendre un projet de répartition convenable sans que le lycée de Saint Just ne soit pour autant stigmatisé.

Mme Vaissière complète la présentation de la dotation en précisant qu'elle est calculée sur les horaires élèves en baisse avec l'application de la réforme à tous les niveaux et la marge d'autonomie à chaque niveau de classe pour financer les groupes, options, spés et tous les autres dispositifs (ap etc).

Le maintien des options pour le lycée de Saint Just est devenu très difficile.

Mme Vaissière précise que la DHG est basée sur des prévisions d'effectifs et qu'elle est sujette à des fluctuations d'inscriptions d'élèves.

Un autre point inquiète Mme La Proviseure qui s'en est exprimée auprès des autorités académiques : les lycées doivent la poursuite d'une spécialité de la première en terminale et les effets de seuils risquent de coûter beaucoup plus en DHG qu'en théorie ;

Mme Vaissière prend l'exemple de la spé HIDA et se demande si par exemple le groupe baisait à 17, cela ferait automatique monter les effectifs dans les autres groupes de spé ; donc une sécurité de 3 groupes supplémentaires a été projetée. M Blanchet indique que ce chiffre sera encore sans doute sous estimé et sera un problème en effet.

Mme Vaissière précise également qu'il lui a été permis au cours d'échanges avec le Rectorat de convertir 8 IMP en heures postes qui redonnent de la souplesse dans la répartition de DHG sinon trop contrainte.

Mme Portejoie souhaite intervenir pour les élus SNES FSU et SUD de l'établissement et reprend le terme de stigmatisation : celui ci n'est peut être pas le plus juste, cependant elle précise que les retours du CTSD ont indiqué que le ration H/E (quotient du nombre d'heures d'enseignement par le nombre d'élèves, uniquement sur le secondaire en enlevant les horaires de STS ou CPGE ce qui permet de comparer le comparable) du Lycée de Saint Just est extrêmement bas voire indigent : le taux le plus bas du département du Rhône dont la moyenne est à 1.24 ; donc le lycée est tout particulièrement touché par la baisse générale des DHG.

Mme Vaissière s'étonne de ces données et a eu comme réponse du Rectorat qu'il n'était pas pertinent de comparer les ratios, les établissements ayant des identités ou formations propres.

Mme Portejoie donne des H/E de différents lycées « comparables » comme les lycées St Exupéry (1.13) , Edouard Herriot (1.17), Du Parc (1.17), Descartes (1.15) ; un ratio comme au lycée de Branly à 1.29 augmenterait la DHG à plus de 1908 heures au lieu des 1717 allouées ;

Mme Vaissière précise que des sections technologiques sont consommatrices de davantage d'heures.

Mme Portejoie poursuit son argumentation en précisant que la baisse ne s'explique pas uniquement par la montée mécanique de la réforme sur les 3 niveaux, le H/E est passé de 1.29 à 1.11 et la perte de 114 heures en deux ans relève d'une réduction bien au delà d'un effet systémique et structurel.

Pour illustration, en 2 ans 62 heures de langue entre autres ont été supprimées, ce qui représente annuellement 2232 heures en moins.

Le Russe a disparu, les LVC italien et allemand totalement également, toutes les LVB ont été impactées fortement et la LVC espagnol survit de manière très réduite, l'horaire prévu pour 2020-2021 ne correspond pas aux informations ministérielles et aux horaires officiels (2h au lieu de 3h).

1206 heures de mathématiques ont disparu annuellement en Mathématiques.

Adélie, élue élève, demande si il est normal d'être à 35 en cours de Chinois et exprime la difficulté à suivre et progresser dans ces conditions.

Mme Vaissière annonce que des réductions de groupes, notamment en section européenne anglais, vont être faites. Mme Portejoie pose la question de comment seraient décidées les « sorties » d'élèves de ces enseignements ;

Mme Vaissière et Mme Bièvre précisent que l'obligation de choix d'une seule option ferait la sélection naturellement, les élèves ne pouvant plus cumuler deux options choisiront de rester en section européenne (considérée de facto comme option) ou de poursuivre la musique ou une autre option.

Les échanges se poursuivent et les questions des élèves et des fédérations de parents posent les questions de combien d'élèves seraient concernés. Lina, élue élève, précise que si elle est venue au lycée de Saint Just c'est pour suivre l'option audio-visuel, option rare. Les professeurs parlent de rupture de contrat et dénoncent les écarts entre les textes et la réalité du terrain. M Blanchet intervient et fait une analogie entre l'Hôpital et l'Ecole, deux services publics qui ont souffert de coupes dans leurs budget au détriment du Service Public.

Un élu parent PEEP demande comment pourra se faire la sortie d'une option ou d'un enseignement si trop d'élèves souhaitaient conserver leurs options.

M Dudermel intervient pour le SGEN, et demande si une section européenne pourrait être couplée avec des Maths expertes ou complémentaires car la demande est a priori forte ; la Direction précise être ouverte sur le sujet quant à l'euro anglais car la DNL est enseignée par des enseignants sur place et ne représente qu'un horaire très limité; pour les euros italien ou allemand, la question est plus délicate car les enseignants sont dans d'autres établissements . La question est également posée du principe de Maths Expertes ou complémentaires avec une option artistique, combinaison également fréquente. Le Snes intervient pour souligner les ruptures de parcours si on venait à demander aux élèves d'arrêter leurs enseignements d'euro ou optionnels.

Adélie, élève, précise avoir réfléchi son parcours dès le collège et aurait très mal vécu en tant qu'élève et future étudiante d'avoir à abandonner une option qui correspond à un projet construit de longue date.

Mme Portejoie et M Dudermel évoquent les problème de salles, autre contrainte complexe dans l'établissement, des groupes de 34 et plus en parallèle dans l'EDT notamment sur les spécialités ne pourront être réalistes étant donné la taille d'un grand nombre de salles. Le souci du nombre de groupes également en fonction des abandons de spécialité et des effets de seuil inquiètent les enseignants qui précisent que si des groupes sont à 24 par des abandons plus nombreux dans certaines spécialités alors des groupes devront être créés et la DHG présentée ne pourra être suffisante.

Mme Vaissière propose de faire la lecture du TRM et le Snes Fsu reprécise que la ligne rouge à ne pas franchir de leur point de vue est de proposer des compléments de service dans des disciplines qui ont de quoi absorber les besoins pédagogiques sur place au lycée.

En philosophie Mme Portejoie demande un.e stagiaire 18h plutôt qu'un BMP de 9h car il reste des HS et que le recrutement est toujours complexe à la rentrée, les besoins vont au-delà du poste qui passe au mouvement dans la discipline précise le Snes. Cette proposition est acceptée. En anglais, espagnol ou italien il y aurait possibilité de baisser le nombre d'heures en CSD car l'écart entre les besoins et apports le permettrait : Mme Vaissière dit entendre cette préoccupation et dit qu'elle y sera attentive lorsque la structure sera plus stable et définitive.

Mme Vaissière propose de mettre au vote les créations et suppression de supports.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
4	22					6	4	12

Mme Vaissière propose de mettre au vote la proposition de répartition des moyens. M Blanchet fait une explication du vote des élus Snes FSU Sud : la dhg étant indigente il est impossible de valider une répartition mais le travail de la Direction n'est absolument pas remis en question. Il s'agit de refuser une telle baisse de l'enveloppe globale absolument insuffisante pour couvrir les besoins pédagogiques de la structure.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
4						0	3	19

Mme Vaissière précise que le CA qui vient de rejeter la proposition de répartition sera convoqué lundi 10 février à 18H30 après la commission permanente session 3 à 18h.

2. Convention avec Taiwan

Après une présentation du partenariat avec la Chine sur la question d'une mobilité individuelle, la convention est mise au vote :

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
5							22	

III - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

Sans objet .

IV – QUESTIONS DIVERSES

Madame Vaissière indique qu'elle a été destinataire de plusieurs questions diverses (dans l'ordre d'arrivée) :

SNES SNEP FSU et sympathisants

1. Présentation des IMP 2020/2021

Le nombre d'IMP est en baisse car une partie a été « convertie » en HP et absorbée dans le TRM ; dans ces conditions Mme Vaissière indique que les coordinations de discipline à l'exception de l'Eps ne seront plus financées. M Ubach demande le détail de la proposition de répartition de ces IMP ; Mme Vaissière n'en a pas de détail et indique qu'elle les présenterait peut être au prochain CA en avril.

2. E3C

Les enseignants Snes Fsu Sud dénoncent l'inéquité de déroulement de ces épreuves, liée au choix d'un sujet différent par établissement. Les élèves ont pu avoir accès à des corrigés avant de passer les épreuves car certains lycées avaient passé les mêmes épreuves auparavant. Sur instagram ou autres réseaux sociaux, des propositions de corrigés et/ou vidéos circulaient depuis bien avant les épreuves.

La Direction précise qu'elle a tout fait pour que les épreuves se déroulent au mieux.

Le Snes Fsu dénonce des pressions exercées sur des encadrants pour surveiller les épreuves (assistants de laboratoire) et Mme Vaissière dément que ces pressions aient eu lieu. Il y a pu avoir une injonction forte mais pas de pression et la Direction tenait à ce que les épreuves ne soient pas reportées.

Les enseignants ont pu lister des dysfonctionnements au lycée : 105 élèves ont composé dans la même salle et ont parfois été deux par table dans certaines salles. L'épreuve est décrédibilisée et ils relaient « l'éccœurement » ressenti.

Des problèmes techniques ont été relevés également : les scanners ont dysfonctionné, des croquis ne peuvent être donnés en HG (crayon couleur peu visible). L'application de correction a montré des défaillances ou un manque de fonctionnalité.

Les élus parents remercient la Direction d'avoir pu permettre la tenue des E3C et relaient la satisfaction de famille sur ce point.

Le Sgen intervient pour redonner la position de ce syndicat : ils souhaiteraient une plus grande part de contrôle continu pour l'obtention du baccalauréat (40%)

PEEP

1. Raisons de l'absence de bac blanc pour les terminales cette année, ce qui désavantage les élèves du lycée
2. Réforme du bac et orientation : communications faites aux élèves de 1ères

Les élus PEEP déplorent l'absence d'organisation d'un bac blanc cette année et précisent qu'il a pu y en avoir dans de nombreux autres établissements.

Mme Bièvre précise qu'il y a eu de nombreux DS communs et que d'autres sont programmés pour entraîner les élèves. Adélie en TL précise que la série L a moins bénéficié de cette organisation et le regrette.

Les élus enseignants Snes précisent qu'il aurait été très difficile de concilier toutes les épreuves des E3C et leurs corrections avec l'organisation d'un bac blanc, sa surveillance et sa correction, et de continuer à évaluer et de faire cours également en parallèle.

Les parents Peep proposent leur aide pour surveiller des épreuves si cela permettait d'organiser cette semaine d'épreuves.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Vaissière propose de clore la séance.

LA SÉANCE EST CLOSE à : __21h20__

La secrétaire de séance

La proviseure

SIGNE

SIGNE

Céline Portejoie pour le Snes FSU

Hélène VAISSIERE

Séance n°3 du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 04/02/2020

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just

Adresse : 21 rue des Farges – 69005 Lyon

Type : LGT

Membres du conseil d'administration

QUALITE	TITULAIRES					SUPPLEANTS				
	Noms	Prénoms	P	A	E	Noms	Prénoms	P	A	E
I - ADMINISTRATION -										
Membres de droit										
Chef d'établissement, président	1 VAISSIERE	Hélène	x							
Adjoint au chef d'établissement	2 TIRAND	Claudine			x					
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 LARGERON	Annie	x							
Conseiller principal d'éducation	4 SOULIER	Martine	x							
Chef des travaux	5									
II - ELUS LOCAUX										
Collectivité territoriale rattachement	1 COSSON	Monique			x	1 CONDEMINE	Anne Sophie			
	2 DELACROIX	Pierre				2				
Représentants de la commune siège	1 GAILLIOUT	Béatrice			x	1 FAURIE GAUTHIER	Céline			
	2 JABOULEY DE BEC	Bertrand				2DUBIE	Magali			
OU si établissement public de coopération intercommunale (EPCI)										
Collectivité territoriale rattachement	1					1				
	2					2				
Représentant de la commune siège	1					1				
Représentant de l'EPCI	1					1				
III - PERSONNALITES QUALIFIEES										
Si membres administration = 5	1									
Si membres administration < 5	1 RUELLE	Louis	x							
	2 LEVERRIER	Nathalie								
Total du premier tiers	10									
IV – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT										
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 PORTEJOIE	Céline	x			1 GUILHIN	Gilles			
	2 BLANCHET	Alain	x			2 ZANNAD	Rozenn			
	3 SAUZEDE	Philippe	x			3 PONCHON	Pierre			
	4 BOISSIEU	Claire			x	4 UBACH	Stéphane	x		
	5 AUDRAS	Damien	x			5 DUPLAT	Patrick			
	6 DUDERMEL	Olivier				6 CARPENTIER	Clémentine			
	7 CONVERS	Emmanuelle	x			7 SAYSSET CATTIN	Marie Chantal			
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 ARNAUDO	Grégory				1 TOURON	Michel			
	2 RIFAUX	Anne	x			2 RASTOLL	Michel			
	3 SEBEI	Claudie	x			3 SPENNATO	Cécile			
Total du deuxième tiers	10									
V – ELUS DES PARENTS D'ELEVES										
	1 CHARENTUS	Thierry	x			1 DUQUET	Pascal	x		
	2 MARET	Olivier				2 CHENEVEZ	Isabelle			
	3 BAUDRY	Florence				3 REBIZZI	Marie pascale			
	4 SIBONI	Danièle				4 MICHEL	Laurence			
	5 MOSNIER	Marilyne	x			5 BROLLES	Eric			
– ELUS DES ELEVES	1 LAURENT	Adélie	x			1 CHOTEAU-MOURIAUX	Léa			
	2 ROTAULT	Roman	x			2 FOREST	Baptiste			
	3 NADAROU	Lina	x			3 BLIN	Margaux			
	4 JOAO	Inès			x	4 RUIZ	Ana			
	5 MILLIAT	Théophile	x			5 THIBAUT	Paul			
Total du troisième tiers	10									
		Total titulaires	17		5	Total suppléants	2			
Total membres du CA	30	Quorum	16			Total présents à la séance	19			

Secrétaire de séance :

Président : Hélène VAISSIERE

